

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Ouverture de crédits 2024

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT).

Le Président :

Explique à l'assemblée que, conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser le Président à engager et mandater avant le vote du budget de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice précédent et avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif,

Propose les ouvertures de crédits suivantes :

BUDGET GENERAL :

| Opération | N° de compte | Montant TTC |
|---------------------|--|--------------------|
| 106 – Voie verte | 2315 (Fct 633) - Installations, matériel et outillage techniques | 11 400.00€ |
| 108 -Halle sportive | 2313 (Fct 325) - Constructions | 2 400.00€ |
| 56 - Terrains | 2111 (Fct 020) – Terrains nus | 3 330.00€ |
| TOTAL | | 17 130.00 € |

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

| Chapitre | N° de compte | Montant HT |
|------------------------------|---|-------------------|
| 23 –Immobilisations en cours | 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | 19 257.55€ |
| TOTAL | | 19 257.55€ |

BUDGET ANNEXE DECHETS :

| Chapitre | N° de compte | Montant HT |
|---------------------------------|--|------------------|
| 21 –Immobilisations corporelles | 2153 -Installations à caractère spécifique | 9 765.00€ |
| TOTAL | | 9 765.00€ |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteurs des montants mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits concernés seront inscrits aux budgets de la Communauté de Communes 2024 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.


Délibération N° 2024_29_02_8

Transmis en Préfecture le : 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

